

Réf: AT/DO24/ SDT/DRA/CRU/ So /2024

Guelma le 21/04/2024

MONSIEUR DOT GUELMA  
A  
ETP AYECH BRAHIM  
Rue bejaoui said N° 03 A  
-Guelma-

Objet: Mise en Demeure -01-

Vous Mets en demeure en vue de déposer les chambres téléphoniques préfabriquées « non conformes au CPT » et couler les chambres demandées sur site en présence du surveillant de chantier relatif au projet:

N° ODS	Date ODS	N°BC	Description	Date de commande
57	18/03/2024	2400066	Travaux de canalisation(Cité 60 Logts Himer Tarek Guelma -Cité 60 logts de fonction université Guelma-Cité 100 logts Guelma-Cité 50 logts Guelma) CMP GUELMA1	07/03/2023

Dans un délai de 08 jours , et de respecter vos engagements conformément aux clauses contractuelle Faute de Quoi votre contrat sera résilié conformément à l'article N° 40 du contrat

Le Directeur Opérationnel  
De Guelma



عبد الحليم  
مدير  
شؤون  
التقنية